



En mai, fais grève comme il te plaît...

... ou les événements de mai 68 et leurs répercussions à Cosne, tels qu'ils ont été relatés dans les colonnes de la presse locale.

Edition du 25 mai 1968 :

**

LA CRAINTE DE MANQUER

Mercredi, comme dans les grandes villes, certains cosnois ont eu des reflexes injustifiés. Dans les magasins d'alimentation les achats de pâtes, riz, sucre, huile ont été anormalement élevés. Aux Nouvelles Galeries notamment M. Dargent a dû rationner les demandes prohibitives de sucre. Dans cette seule journée le chiffre d'affaire de l'alimentation a atteint celui de toute une semaine normale.

Edition du 1^{er} juin 1968 :

Situation de la Grève

La journée de mercredi a été marquée par la généralisation de la grève (volontaire ou forcée) dans la plupart des usines cosnoises.

A Paragon-Rotatickets, un piquet de grève aux portes de l'usine empêchait toute reprise du travail. Aux Ets F.O.G., une soixantaine d'ouvriers ont repris le travail sur un effectif de 400. Chez Coupé-Hugot, par vote à bulletins secrets, les ouvriers se prononçaient pour la continuation de la grève par 86 voix sur 123.

Il semble que des coupures de courant aient influencé la situation aux Ets Madier (Landaus Maryse) dont la direction a décidé la fermeture bien que le personnel ait voté à 40 % pour la grève et à 60 % contre, ainsi qu'à La Câblerie Française qui a fermé l'après-midi.

Chez Matral, arrêt total; tandis qu'à l'A.C.M. il ne s'agissait que d'un arrêt partiel. L'U.F.L. et la SNEG ont dû fermer également.

Dans les P.T.T., un piquet de grève a fait cesser l'activité partielle qui subsistait encore. Un guichet reste ouvert pour les communications téléphoniques urgentes. La grève se poursuit également dans les autres services publics.

A noter que deux usines ont mis leur personnel en congé anticipé de 15 jours à valoir sur les congés annuels.

Situation de la Grève

Les débrayages se sont déroulés dans le calme dans la Nièvre où l'on comptait (d'après les chiffres cités par la C.G.T.) 12 à 13.000 grévistes lundi, près de 19.000 mardi, et 25.000 mercredis.

A Cosne même le mouvement revendicatif ne s'est manifesté que mercredi à l'injonction des dirigeants syndicaux. Toutes les écoles ont été fermées ainsi que le lycée-C.E.S. où les grévistes occupaient les locaux. Plusieurs professeurs éconduits de façon catégorique, ont protesté contre la présence d'un piquet de grève qui interdisait l'entrée de l'établissement.

A l'usine Paragon-Rotatickets, on annonçait un pourcentage de 90 % de grévistes, mais là aussi, comme chez Fog, c'était la carte forcée, les ouvriers décidés à travailler étant obligatoirement emportés par l'ampleur du mouvement. C'est ainsi qu'également aux Ets Matral, chez F.O.G. et à l'U.F.L., c'est l'ensemble du personnel qui a cessé le travail.

Aux Ets Madier, il n'y avait pas de grévistes, mercredi, mais la direction a décidé de faire le « pont » jusqu'à lundi, par faute d'approvisionnement. Jeudi étant férié, et les usines ne travaillant pas le samedi, le travail ne pourra reprendre éventuellement que lundi, et dans la mesure où les consignes syndicales l'autoriseront.

**

Communiqué

Les Certificats d'Etudes Primaires étant reportés, les réunions d'installation des délégations cantonales qui devaient avoir lieu dans la circonscription de Cosne, entre le 31 mai et le 11 juin, sont également reportés à une date ultérieure.

L'Inspectrice de l'Enseignement
Primaire de Cosne-sur-Loire.

AVIS DE LA PREFECTURE

Les stocks de carburant dans le département de la Nièvre étant normaux, aucune rupture durable d'alimentation ne doit se produire. L'attention du public est attirée sur le fait qu'il n'y a pas lieu de constituer de réserves de carburant et que seuls des approvisionnements massifs et inconsidérés ont pu créer certaines difficultés localisées, qui ne devraient plus se reproduire si les consommateurs font preuve de discipline.

Importante manifestation de la population en grève

Lundi à 11 h., à l'appel de la C.G.T., de la C.F.D.T. et de la F.E.N., 1.500 à 2.000 grévistes ont assisté, place de la Mairie, à un important meeting où les pancartes et banderoles portaient surtout les sigles de la CFDT et du Syndicat National des Instituteurs (S.N.I.).

MM. Battut (SNI), Phélix (CGT), Marnières (CFDT) et Champenois (C.G.T.), prirent tour à tour la parole pour refuser le projet de protocole d'accords qui avait été diffusé le matin même, et inviter les travailleurs à maintenir intégralement leurs revendications.

UNE MOTION A ETE REMISE A LA SOUS-PREFECTURE

Une motion, approuvée à l'unanimité, et aux applaudissements de l'assistance, a été remise à M. le sous-préfet qui s'engagea à la transmettre au gouvernement.

En voici le texte :

« Les travailleurs de Cosne-s-Loire en lutte pour leurs revendications,

— demandent aux travailleurs, face aux résultats des premières négociations, de maintenir leur pression et

de renforcer leur lutte ;

— s'élèvent contre la politique économique et sociale du pouvoir gaulliste au service du grand capital (V^e Plan) ;

— exigent l'union de toutes les forces politiques de gauche sur un programme commun de gouvernement démocratique au service des travailleurs de toutes les couches laborieuses. »

Puis, dans le calme et la dignité, mais dans une atmosphère détendue et « bon enfant », le défilé massif (un des plus importants de ce genre qui aient été vus à Cosne) parcourut certaines rues de la ville, tandis que les manifestants de tête scandaient les slogans suivants :

« La grève jusqu'au bout — Dix ans ça suffit — U.N.R., chienlit — La gauche au pouvoir — Démocratie, unité — Liberté d'information — De Gaulle au musée — Ordonnances rapportées etc..., et aux carrefours où un gardien de la paix réglait la circulation : « La Police avec nous ».

Le cortège revint ensuite place de la mairie où eut lieu la dislocation, après un ultime appel à l'unité et à la vigilance.

Harmonie de Cosne

Vu les événements actuels, le voyage de l'Harmonie prévu du 2 au 3 Juin, est annulé et reporté à une date ultérieure ainsi que le concert prévu dans le quartier de la gare le 31 mai.

En raison des circonstances



nos magasins
seront fermés
Dimanche matin
jour de Pentecôte

Edition du 8 juin 1968 :

PELE-MELE

— Plus de peur que de mal : Dans la nuit du 29 mai, une explosion ressemblant étrangement à celle d'une grenade de manœuvre (les murs ont été noircis) s'est produite rue de Donzy, devant le domicile d'un militant communiste et syndicaliste bien connu à Paragon-Rotatickets. Règlement de compte, intimidation, farce, provocation, « attentat-bidon » destiné à accréditer l'idée de violence chez certains membres du comité d'action civique, les interprétations ont été aussi variées que conjecturales et l'enquête ouverte par la police n'a, semble-t-il, aboutit à aucune conclusion positive. Le fait restera anecdotique, et le camarade Lucien (presque paré de l'auréole du martyr) pourra toujours se glorifier d'avoir été plastiqué par les « fascistes »...

— Depuis une dizaine de jours, plusieurs militants syndicalistes sur la brèche (notamment de l'enseignement) ont laissé leurs belles et bourgeoises voitures au garage. On les a vu se déplacer à pied ou se faire piloter dans une démocratique 2 CV mieux adaptée à la conjoncture... Comme on les comprend !

— Pendant tout ce tapage, le gréviste timoré cultive son jardin en méditant sur les avantages respectifs du vote à main levée et du vote à bulletin secret...

Le gréviste confiant se dit qu'après tout la municipalité fera peut-être un nouvel effort : un million par semaine ça pourrait marcher...

Le gréviste abusif rouspète parce qu'on n'a pas quêté dans les églises ni sur la voie publique (journée nationale), et par ce que la recette du gala de catch n'a pas été versée au comité de soutien.

REPRISE TOTALE DU TRAVAIL

Mardi, dans la plupart des usines cosnoises, un mouvement de reprise du travail s'est manifesté qu'aucun piquet de grève n'est venu contrarier. Cependant un certain pourcentage de grévistes semblaient résolus à poursuivre leur mouvement.

Les délégations syndicales ont été reçues, le matin, dans la plupart des entreprises, mais ces contacts n'ont amené aucun résultat immédiat.

Voici comment se présentait la situation, mardi, dans les différents secteurs :

— Aux P.T.T., l'ensemble du personnel s'est prononcé pour une continuation de la grève, les téléphonistes se bornant à assurer les services de sécurité. Seuls trois facteurs étaient à leur poste et quelques employés au guichet.

— Dans l'enseignement, la poursuite de la grève dans tout le canton, a été décidée par une majorité du personnel.

— A l'E.D.F.-G.D.F., le travail a repris en début d'après-midi pour l'ensemble des employés et ouvriers, à la suite d'accords réalisés sur le plan national.

— Chez les employés communaux, le travail a repris normalement.

DANS L'INDUSTRIE

— Chez Coupé-Hugot, la reprise du travail a été générale à la suite de l'accord conclu vendredi par la direction et les délégués du personnel.

— A Paragon-Rotatickets, 120 grévistes environ poursuivaient leur mouvement, tandis que les autres ouvriers et les mensuels reprenaient le travail.

— Aux Ets F.O.G., à la suite d'un vote à bulletin secret, 56 % du personnel s'est prononcé pour la reprise du travail, soit 280 employés sur 490. Mais sur les 210 qui étaient pour la continuation de la grève, une centaine ont finalement opté aussi pour la reprise. Restait donc une centaine de grévistes.

— Aux Ets Matral, la direction a ouvert les portes aux 75 ouvriers désireux de reprendre le travail, laissant en quelque sorte à la porte les 86 grévistes venus avec l'intention d'entamer des pourparlers.

Recevant, dans l'après-midi, les délégués du personnel, à titre privé, M. Hamelin, directeur général, leur a exposé que la Sté Matral, dont 40 % de l'activité est consacrée à l'exportation, craint de perdre, du fait des grèves, la moitié de ses marchés extérieurs, et d'être en conséquence obligée de réduire de 20 % ses effectifs.

Devant ce retournement de situation, les délégués du personnel ont avisé l'inspection du travail de cette menace de chômage.

Jeudi, la reprise a été générale dans tous les secteurs.

Aux parents d'élèves

Pourquoi les enseignants sont-ils en grève ?

Certes, ils affirment leur solidarité avec les travailleurs et les étudiants. Mais ils défendent aussi avec toute leur énergie l'intérêt de vos enfants.

Ils réclament :

— les ouvertures de classes indispensables à tous les niveaux, de la maternelle au C.E.G. ou au C.E.S. ; l'administration départementale reconnaît qu'au minimum il manque actuellement 220 postes pour assurer le fonctionnement normal du service dans notre département ;

— la création des postes budgétaires correspondants, et par voie de conséquence, la titularisation des jeunes, normaliens et remplaçants.

— le fonctionnement régulier d'un véritable service de santé scolaire, rattaché au ministère de l'Education nationale ;

— Une véritable démocratisation de l'enseignement. Pourquoi 7 % seulement des fils d'ouvriers et de paysans peuvent-ils accéder aux universités ?

— Une orientation véritable qui permette à chaque enfant d'obtenir la place qui correspond à ses aptitudes.

— Des mesures permettant de rendre effective et efficace la prolongation de la scolarité jusqu'à 16 ans ; en particulier la suppression des S.E.P. et le développement de l'enseignement technique ;

Les enseignants s'engagent à faire en sorte que les élèves ne soient en aucun cas victimes des circonstances présentes ; ils précisent en outre que, comme tous les travailleurs en grève, dont ils sont solidaires, ils ne perçoivent pas leur salaire.

PARENTS ! Les revendications des enseignants sont les vôtres. De leur aboutissement dépend directement l'avenir de vos enfants !

(Communiqué de la sous-section du S.N.I. de Cosne).

Le Conseil Municipal a voté une aide d'un million d'A.F. aux familles nécessiteuses du fait des grèves

Le 1^{er} juin à 11 h. 30, le conseil municipal a tenu une courte séance extraordinaire en présence de 70 personnes dont de nombreux jeunes.

Etaient absents excusés : Mlle Morin, MM. Villatte, Couplier, Des Etages, qui avaient donné procuration à un de leurs collègues.

Absents : MM. Clouet et Terrier.

M. Gadoin déclara que cette réunion faisait suite à une demande des représentants des syndicats et proposa la délibération suivante :

« Le Conseil municipal, à l'unanimité,

« Considérant la situation matérielle difficile dans laquelle pourraient être placés, du fait des circonstances actuelles, certaines familles de la commune,

« Demande au Bureau d'Aide Sociale d'accorder, à concurrence d'une somme totale et maximum de 10.000 Francs, des secours d'urgence, en nature ou en espèces, aux familles nécessiteuses se trouvant dans la gêne,

« D'autre part, il s'engage à rembourser au bureau d'Aide Sociale les sommes que ce dernier aura pu ainsi distribuer par l'inscription d'un crédit d'un montant égal au budget communal additionnel de 1968 ;

« Au cas où il serait impossible de dégager ce crédit, l'exécution de travaux communaux prévus au budget de 1968 serait, pour un montant égal, reportée au prochain exercice. »

A la suite de cette décision, le Bureau d'Aide sociale s'est réuni en Mairie le même jour et a décidé de remettre, d'ores et déjà, des bons d'achat de pain, de viande et d'épicerie à 46 familles cosnoises totalisant 224 personnes.

M. Grodet ayant demandé s'il était possible de faire plus, M. Gadoin répondit négativement en raison d'imprévisibles financiers, mais invita les membres de la commission municipale des affaires sociales à assister à la réunion du B.A.S. qui se réunirait le même jour à 14 h. 30.

M. Grodet souligna alors que le Comité intersyndical de grèves demandait à participer à l'attribution des secours.

A la suite d'un échange de vues entre Mme Segrette et MM. Pouillon, Grallot et Gadoin, il fut convenu que le bureau d'Aide Sociale attribuerait les secours, dans la limite du crédit voté, et que la liste des familles à secourir en priorité pourrait être fournie par les syndicats.

La délibération fut alors adoptée à l'unanimité et à mains levées.

Ver Luisant

En raison des événements actuels, la séance théâtrale que « Le Ver Luisant » devait offrir, fin juin, à ses fidèles spectateurs et amis, est reportée à une date ultérieure.

LES GREVISTES ONT QUÊTÉ

Le 31 mai, à 19 h., le comité inter-syndical s'est réuni au Vieux-Château, afin de donner le résultat des collectes effectuées par quatre délégations qui ont visité 22 communes.

En général, les grévistes ont été bien reçus. Sur Cosne, la collecte a donné 966,45 F qui ont été répartis, en comité privé, en fonction des besoins des familles nécessiteuses.

Edition du 15 juin 1968 :

LA CABLERIE FRANÇAISE

Rectificatif et confirmation

Après vote à bulletin secret de 100 % de l'effectif total (3 absents pour maladie), 84,6 % du personnel s'est prononcé, le mardi 4 juin, pour la reprise du travail qui a eu lieu aussitôt les résultats connus.

La Direction.

LA RENTRÉE AU LYCÉE

Une voiture équipée d'un haut-parleur a communiqué, lundi, en fin d'après-midi, un appel de M. le Maire de Cosne et de l'Association des Parents d'élèves, invitant les lycéens à se rendre en classe, même si certains cours n'étaient pas assurés.

Les parents ont été heureux de savoir, enfin, à quoi s'en tenir, et mardi la rentrée massive s'est effectuée normalement.

Edition du 22 juin 1968 :

50% de Français brimés

Il ne s'agit évidemment pas des malades sociaux professionnels, ni des rentiers des Allocations familiales, ni des chômeurs professionnels, ni des fatigués perpétuels.

Je veux parler de ceux qui, sans rien dire, sans être inscrits à rien de ceci ou de cela en matière politique ou para-politique, accomplissent leur labeur et assurent leurs responsabilités à quelque niveau qu'il se situe.

Je veux parler de ceux qui ont eu la surprise de trouver la porte de leur usine close, avec le piquet de grève en place, et d'apprendre par la même occasion qu'ils avaient « spontanément » arrêté le travail.

Est-ce cela qu'on appelle les « libertés syndicales » ?...

Je veux parler de ceux qui, faute de matières premières, étaient au chômage obligatoire, du petit artisan ou du petit commerçant pour qui l'échéance n'a pu se faire. Somme toute, de ceux qui ne sont plus considérés comme des hommes et qu'on enchaîne au cri de « Vive la Liberté ».

Un entrepreneur cosnois.

Edition du 6 juillet 1968 :

PAS DE DISTRIBUTION DE PRIX

Il n'y aura pas de distribution de prix cette année dans les écoles primaires de Cosne et au Lycée. Cette décision a été prise à la suite de celle des directeurs et directrices des autres écoles du département qui ont décidé d'annuler ces manifestations en raison de la gravité exceptionnelle de la situation dans l'Education nationale.

Sources Archives de Cosne :

Régional de Cosne, mai-juin 1968